

Toulouse, le 30 avril 2026

Décision prise par le Président de Réseau31

n°DP 185-2026

Le Président du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

Vu l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de Réseau31 et notamment l'article 13-2 ;

Vu la délibération du Conseil syndical de Réseau31 portant délégations de compétences au Président et au Bureau syndical en date du 12 décembre 2025 ;

Vu l'arrêté n°A17_2025 portant délégation de fonction accordée à Monsieur Patrice LAGORCE quatrième Vice-Président ;

Considérant le point A1-5 de la délégation de compétences au Président ;

Considérant la nécessité de réaliser des travaux de chemisage avenue l'Isle en Jourdain (OP N°31297-15) ;

Considérant le zonage d'assainissement de la commune de Lévigac sur Save ;

Considérant la nécessité d'obtenir les autorisations préalables au titre du code de l'environnement et du Code de l'urbanisme ;

décide

Article 1 : d'autoriser les travaux de chemisage avenue l'Isle en Jourdain (OP N°31297-15)

Article 2 : de solliciter les aides financières, de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, et de tout autre organisme financeur pour cette opération ;

Article 3 : de demander le démarrage anticipé des études et toutes prestations associées ;

Article 4 : d'autoriser le Président de Réseau31 à signer tous les documents afférents à cette opération ;

Patrice LAGORCE

Vice-Président

